

Plan de protection pour le TC Collombey-Muraz

Valable dès le 19 avril 2021

1. Directives et recommandations

Personne responsable COVID-19 du club

- La personne responsable COVID-19 au TC Collombey-Muraz est M. Serge Claret, président comme cela est exigé par Swiss Tennis. M. Serge Claret est inscrit dans la base de données Swiss Tennis à ce titre.
- M. Serge Claret prodigue les conseils aux membres et entraîneurs et répond aux questions éventuelles de ces derniers. **En cas de non-respect des règles, il peut interdire aux personnes concernées l'accès aux installations sportives.** Le responsable COVID-19 vérifie également le déroulement des cours juniors et/ou privés en présence des entraîneurs autorisés par le club.
- La personne responsable COVID-19 pour le canton est le président de Valais Tennis, M. Raphaël Bender (coordonnées sur le site de l'ARVST si nécessaire).

Hygiène

- Suivre les directives d'hygiène affichées au club.

Distance

- Une distance de 1,5 mètre entre les personnes doit être garantie.
- Il doit y avoir une distance de 1,5 mètre au minimum entre les bancs ou les chaises des joueurs.
- La distance minimale de 1,5 mètre doit aussi être garantie dans les vestiaires et dans les douches. Deux personnes au maximum.

Installations et courts

- **Toute l'infrastructure est ouverte.**

Club-House et terrasse

- **Il y a une limite maximale de 15 personnes, à l'intérieur comme à l'extérieur. Le port du masque est obligatoire.**

Obligation de porter un masque facial

- Le masque doit être porté à l'intérieur du club-house et des vestiaires et dans les zones extérieures **sauf en jouant au tennis.** Les personnes suivantes sont exemptées de cette obligation : les enfants de moins de 12 ans et les personnes pouvant attester qu'elles ne peuvent pas porter de masque facial pour des raisons particulières, notamment médicales.

Réservation de courts et traçabilité

- Toutes les personnes qui veulent réserver un court doivent **OBLIGATOIREMENT** passer par le système de réservation en ligne **Plugin.ch** du club (Traçabilité).
- Pas plus de 4 joueurs par court.

Personnes vulnérables

- Les personnes présentant des symptômes de maladie n'ont pas le droit de jouer ou de participer à un entraînement. Elles doivent se mettre en isolement, appeler leur médecin traitant et suivre les indications de ce dernier. Il faut avertir immédiatement les partenaires de jeu ou les membres du groupe d'entraînement des symptômes de maladie.

Information

- L'affiche de l'OFSP « Voici comment nous protéger » est placardée à plusieurs endroits du club. Il invite ses membres à la lire avant de jouer.

2. Directives et recommandations pour les joueurs de tennis

Principes fondamentaux

- Les membres doivent se soumettre aux règles de protection mises en place par le club et par Swiss Tennis.
- Ils doivent appliquer les règles d'hygiène et de distanciation mises en place par l'OFSP.
- En réservant, les joueurs acceptent de fait le règlement de protection mis en place par le club et peuvent donc être sanctionnés en cas de non-respect de celui-ci.
- **Il n'y a pas d'obligation de porter des masques en simple ou en double.**

Règles d'hygiène et nettoyage

- Tous les joueurs et joueuses doivent se laver ou se désinfecter les mains régulièrement.
- Il faut continuer de renoncer à la traditionnelle poignée de main.

3. Directives et recommandations pour l'enseignement du tennis

Principes fondamentaux

- Les cours sont autorisés en privé ou semi-privé (5 personnes, par court y compris le professeur) pour des adultes.
- Les cours dispensés par le club peuvent disposer d'un professeur et de 5 enfants par court au maximum.
- Une distance de 1,5 mètre entre les personnes doit être respectée durant les leçons de tennis.
- Pour les cours privés, le professeur doit s'assurer de disposer d'un historique de ses clients avec date, heure, nom, prénom, no de téléphone et e-mail pour assurer la traçabilité de la chaîne.

Nous comptons donc sur la responsabilité de chacune et chacun pour que nous puissions pratiquer notre sport favori dans les meilleures conditions malgré la situation sanitaire.

Au nom du comité du TC Collombey-Muraz

Le président : Serge Claret

Tél. 079 / 452 40 82